Le conseil municipal du Lardin s'est réuni le mercredi 21 septembre 2022. L'adjoint au maire, Jean-Claude Bernateau, a remis sa démission en tant qu'adjoint. Il souhaite continuer comme conseiller municipal. "Ma santé me précarise" confie-t-il dans une lettre lue aux conseillers par Mme le Maire. Francine Bourra a tenu à remercier l'élu "d"avoir porté à bout de bras le projet de maison de santé depuis deux ans et au sein de la municipalité précèdente". C'est Mme le maire qui prend la suite de ses attributions, notamment à la maison de santé.

Du côté de l'intercommunalité, la commune rejoint la convention de groupement de commandes pour la fourniture de matériels, notamment pour l'achat de nouvelles bouches d'incendie. Cette action permet d'obtenir des prix intéressants. Des délégués ont été nommés à la Clect (Commission locale d'évaluation des charges transférées) : Francine Bourra et Nadine Pierson sont titulaires, Françoise Lacoste et Denis Adamski sont suppléants.

Du côté des finances locales, les élus attendent des chiffres plus précis en ce qui concerne les travaux "surprise" pour refaire la charpente d'une partie de l'école. Ces travaux avaient été révélés en effet lors d'une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques. Le maire prévoit d'en profiter pour refaire l'isolation. Les coûts envisagés pourraient atteinde près de 780.000 euros, mais le maire "espère que ce sera beaucoup moins".

Un total de 1641 euros concerne la récupération de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) par la commune auprès d'une dizaine de particuliers après en avoir fait l'avance dans une régularisation. Lors du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, un élu précise que, même chez les particuliers, les fuites seront désormais dévoilées lors d'un sms auprès des personnes concernées. Une convention de droit de pompage est mise en place au lieu-dit Lage pour l'utilisation d'une mare chez des

particuliers pour la défense incendie en cas d'urgence dans ce hameau.

(Photo) Le conseiller municipal de l'opposition Laurent Delage fait remarquer que le plateau de ralentissement installé à l'entrée du stade ne serait pas à la bonne dimension. "Il devrait mesurer entre 10 et 30 mètres, il n'en fait même pas huit" selon lui. Le maire répond à son tour que "l'essentiel, c'est qu'il sécurise ce secteur", avant de préciser que des vérifications seront faites.

Enfin, à la demande d'une élue, une minute de silence a été observée en fin de la séance en hommage à Philippe Tallet et à Henri Kristner "qui ont oeuvré pour la commune".